

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Baume-Cornillane (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : Bruno CHARVE, André MOURIQUAND, Isabelle PRAL, Dominique SYLVESTRE, Brigitte THIVOLLE.

Thierry PION arrivée à 18h50.

Absents excusés : Alexandre BLANC, Marie-Thérèse CASTAING (pouvoir à Bruno CHARVE), Gaëlle LANCIEN (pouvoir à Brigitte THIVOLLE), Frédéric LECLERCQ (pouvoir à Dominique SYLVESTRE).

Secrétaire de séance : Brigitte THIVOLLE

DELIBERATION 2025.14

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE BAIL DEROGATOIRE PRECAIRE AVEC
MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'un bail précaire pour la prochaine réouverture du restaurant à « l'association Mondial Pangée ».

Il est donc envisagé d'accorder un bail « précaire » de 12 mois, renouvelable deux fois pour une durée maximum de trois ans. A compter du 01 juin 2025, avec la mise à disposition d'une licence IV.

A l'échéance du bail, et sauf nouvel accord pour conclure tout autre bail, le preneur devra donc libérer les lieux.

Le bail serait consenti et accepté moyennant un loyer mensuel hors charges d'un montant de HUIT CENT SOIXANTE HUIT EUROS (868€). Les loyers seraient payables tous les mois le 10 de chaque mois.

Enfin, le preneur devra verser à la signature du bail une caution de 1 mois de loyer total soit 868 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **8 voix pour et une abstention (Bruno Charve)** :

DECIDE de louer à compter du 01 juin 2025, à « l'association Mondial Pangée » le restaurant à usage commercial.

DIT que la durée du bail sera de 12 mois renouvelable deux fois pour une durée maximale de trois ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer un bail précaire, avec l'association Mondial Pangée dont M. Johan CABALLE est désigné par l'association comme responsable.

Demande de Bruno CHARVE

Un point reste à fixer définitivement, aux articles 4 et 12 des conditions générales, le remplacement des appareils techniques en panne non réparables, c'est la version que je propose. Ce remplacement à neuf était à la charge du locataire dans le bail précédent, mais il s'agissait de matériels neufs ou récents et d'un bail commercial de longue durée. Pour notre bail précaire, d'une année minimum et de trois au maximum, ce serait à mon avis un peu un piège pour le locataire car le matériel n'est plus neuf et n'a pas fonctionné depuis bientôt un an.

Réponse du Maire, Dominique SYLVESTRE :

Le Pas de porte est fixé à la somme de 5400€ TTC pour mise à disposition de la licence IV et des divers appareils et matériels de cuisine et d'exploitation. Cette somme étant minime. La demande de prise en charge du remplacement par la commune n'est pas retenue.

Loyer Pangée

Il est prévu aucune augmentation pour l'année en cours

Etats des lieux Inventaire

Celle-ci est prévue le 2 juin,

Ces documents seront transmis après dernières modifications à l'ensemble du conseil municipal.

Il a été effectué le 23 mai.

L'état des lieux comporte également un inventaire

Matériel technique, Bar, Cuisine

Mobilier matériel service : tables chaises, vaisselle, luminaires, etc

Présents pour l'association La Pangée : Lionel MALRIC,
Sara VALIMAMODE

Présents pour la mairie : Bruno Charve, Brigitte Thivolle, André Mouriquand

Seront également remis les documents concernant les vérifications de sécurité effectuées par la mairie

Signature des documents Bail, inventaire, état des lieux

Validation de la licence IV par Sara VALIMAMODE, prévue le 06 juin 2025.

Questions diverses :

Association AARPI : demande de Stéphane Cousin d'un versement de la part de la mairie de La Baume. Le conseil a délibéré en avril 2025 sur les aides attribuées aux associations. L'AARPI n'a pas été retenue. Un montant identique a été provisionné pour un emploi sur la commune d'Ourches.

Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 27 mai. Principal objet, la validation du changement d'horaire pour les 2 écoles à la pause méridienne et pour l'école d'Ourches en fin de journée.

Départ de l'agent technique par mutation prévu en date du 19 août 2025, pour un temps complet sur une autre commune.

Séance levée 20h16

Le Maire,

Dominique SYLVESTRE



La secrétaire,

Brigitte THIVOLLE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Brigitte Thivolle". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the printed name.

